

les chiffres

548 foyers équipés d'un composteur par le SICTOM entre Monts et Vallées entre 2013 et 2015.

80 kg/hab/an en 2017
Tri des emballages + papier + verre : des performances au-dessus des moyennes nationales. Bravo !
Source Eco-Emballages

170,5 kg/hab/an en 2017

Baisse des quantités d'ordures ménagères.

Pour mémoire en 2015 : 194 kg/an/hab., moyenne départementale 221 kg/an/hab., régionale 235 kg/an/hab. et nationale 263 kg/an/hab.). Source ADEME.



Territoire

JOURNAL DU SICTOM ENTRE MONTS ET VALLÉES

FÉVRIER 2018 • N°10

CITOYEN

Le SICTOM Entre Monts et Vallées assure la collecte et le transport des déchets ménagers (ordures ménagères, emballages recyclables et papier) des 25 000 habitants permanents et de la population touristique présents son territoire.

Il gère également les déchèteries et contribue à la promotion de la réduction des déchets ménagers pour tendre vers un territoire « zéro déchet / zéro gaspillage » (moins 2 817 tonnes d'ordures ménagères et assimilées produites entre 2010 et 2016, soit une baisse de 111 kg par habitant).

Le SICTOM emploie 21 agents. Il facture ce service aux 4 Communautés de Communes adhérentes.

Les Communautés de Communes ont délégué la compétence collecte et traitement des déchets ménagers au SICTOM pour des raisons de mutualisation des coûts et des moyens.

Réduire
Trier
**MOINS DE DÉCHETS
C'EST DÉCIDÉ !**

Les Communautés de Communes facturent le service aux habitants de leurs communes adhérentes sur le principe de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (le coût dépend donc de l'assiette fiscale de chaque commune). À l'avenir, la TEOMi sera également facturée par les Communautés de Communes.



LE SICTOM : 40 ANS AU SERVICE DES USAGERS ET DE L'ENVIRONNEMENT

1972

La prise de conscience
Création du SICTOM de la Région de Tence.

1973

Création d'une aire de stockage
des déchets à Villemarché et **création d'une usine de broyage.**

1994-1998

Le nouveau réflexe : TRIER
Tri du verre (1994) puis des **emballages et du papier** (1998).
Création de la déchèterie du Chambon-sur-Lignon (1994) et, 3 ans après, celle de Dunières (1997).

2009

La priorité : RÉDUIRE
Le SICTOM lance une étude d'optimisation ; le scénario retenu est la distribution des bacs individualisés et la densification des écopoints.

2016

Fermeture de l'installation de stockage
de Villemarché et création d'un quai de transfert pour l'export des ordures ménagères vers le prestataire retenu, la société ALTRIOM.

2017

Une nouvelle déchèterie
au Monastier-sur-Gazeille.



2018

Création d'une recyclerie
3 implantations (voir page 4)



2020

Mise en place de la tarification incitative sur 2 des 4 Communautés de Communes (CC) adhérentes au SICTOM : CC du Haut-Lignon et CC Pays de Montfaucon.

INFORMATIONS POUR LES HABITANTS DES COMMUNAUTÉS D

La tarification incitative :

POUR QUI ET COMMENT ÇA MARCHE ?

Les Communautés de Communes du Pays de Montfaucon et du Haut-Lignon appliqueront les premières cette nouvelle TEOMi.

Ce principe issu des Lois Grenelle votées en 2009 et 2010 et conforté par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte votée le 17 août 2015 a pour objectif d'inciter chacun d'entre nous à produire moins de déchets et à mieux les trier.

En 2020, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, que l'on retrouve dans la taxe foncière, intégrera une part incitative, liée à l'utilisation du service de collecte. Elle deviendra alors Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi).

4,5 MILLIONS D'HABITANTS DÉJÀ COUVERTS DANS 190 GROUPEMENTS DE COMMUNES AU 1^{ER} JANVIER 2016 PAR UNE TARIFICATION INCITATIVE AU NIVEAU NATIONAL. OBJECTIF : 15 MILLIONS EN 2020 ET 25 MILLIONS EN 2025
(chiffres ADEME).



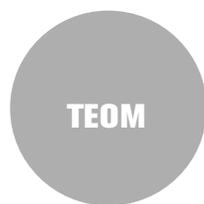
Périmètre du SICTOM entre Monts et Vallées au 1^{er} janvier 2018

TEOMi, mode d'emploi

La TEOMi comprend :

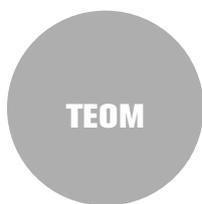
- **une part fixe** incluant les coûts liés à la gestion des bacs, des points d'apport volontaire, des déchèteries, de la collecte sélective et des frais de collecte des ordures ménagères,
- **une part variable** fonction du nombre de levées du bac ordures ménagères pendant l'année et du volume du bac du producteur (le bac est attribué en fonction des besoins du foyer pour les particuliers).

**1 sortie
= 1 levée**



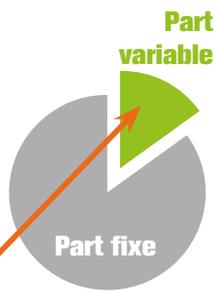
2018

Comptabilisation en interne des levées et sensibilisation des usagers.



2019

Comptabilisation réelle des levées pour une utilisation des données en 2020 pour la partie variable.



**TEOMi
2020**

Mise en place de la TEOMi avec les levées réalisées en 2019.

😊 Ce que je retiens :

- En 2019, je paie ma Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), comme d'habitude, avec la taxe foncière.
- En 2020, je paie une partie de ma TEOMi (toujours avec la taxe foncière) et une part incitative calculée à partir du nombre de levées de mon bac pucé de l'année 2019.
- Je sors mon bac quand il est plein et je n'oublie pas de mettre le fanion (pour les bacs équipés d'une serrure).
- Je sors mon bac la veille de la collecte.
- C'est le nombre de levées du bac qui compte et non pas le poids.
- Je peux continuer à présenter mon bac à la collecte toutes les semaines, mais chaque fois que je ne le fais pas, j'économise une levée.



Jour férié :

la collecte se fait le mercredi de la même semaine.



Ce que j'obtiens :

- En 2019, je peux agir sur ma taxe de 2020, grâce à mes gestes au quotidien : tri, compostage, don ou apport en déchèterie.

VRAI OU FAUX ?

Les bacs d'ordures ménagères vont être pesés.

FAUX

Non, la TEOMi sera fonction du nombre de levées du bac d'ordures ménagères et non du poids de celui-ci.



Si je ne prends pas de bac parce que je n'ai pas de place pour le stocker, que faire ?

Depuis 2014, le SICTOM a mis en place des Bacs à Accès Contrôlés (B.A.C.) dans de nombreuses communes. Ces équipements sont destinés à recevoir des sacs d'ordures ménagères (de 20 litres maximum). Selon les cas, une carte est à demander en Mairie. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des services de la Mairie.



Et pour les personnes de passage ?

Des bacs à opercules (équipés d'une trappe sur le dessus) ont été mis en place sur des espaces de repos pour les usagers de passage sur le territoire. Ils pourront y déposer leurs petits sacs de déchets.



Si je ne présente jamais mon bac, je ne paierai rien.

FAUX

La TEOMi comprend une part qui finance l'ensemble des frais fixes liés à la gestion des déchets ménagers (collecte, tri, déchèterie...) et qui sera payée par tous. La part variable dépend



ensuite du nombre de présentations du bac comptabilisé. Les efforts pour diminuer la sortie de son bac se porteront donc uniquement sur la part variable. Par ailleurs, il est très difficile de nos jours de concevoir des personnes qui ne produisent pas de déchets !

Il faut désormais obligatoirement utiliser les bacs pucés du SICTOM.

VRAI

Sans puce électronique, le bac ne sera pas identifié par le camion et ne pourra pas être collecté.



SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE VOTRE BAC PUCÉ ET QUE VOUS HABITEZ SUR LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON OU DU HAUT-LIGNON, → CONTACTEZ VITE LE SICTOM AU 04 71 59 82 93 ou 04 71 59 53 83

Je peux changer de bac pucé si ma famille s'agrandit.

VRAI

Si la composition du foyer évolue (en plus ou en moins), il est possible de demander gratuitement l'échange de son bac au SICTOM.



Que faire si mon bac est abîmé ou volé ?

L'usager est responsable de la bonne utilisation de son bac. Il en assure la garde, doit le désinfecter et le laver régulièrement pour le maintenir en état de propreté extérieure et intérieure. Si le bac est défectueux (roue, axe, couvercle, cuve), le SICTOM intervient gratuitement pour son changement. En cas de vol ou vandalisme, le bac est remplacé gratuitement sur justificatif (dépôt de plainte en gendarmerie obligatoire).



Que se passe-t-il si je déménage ?

Le bac est attaché à l'immeuble, il ne faut donc pas partir avec. Si le bac disparaît, il sera facturé à l'ancien propriétaire. Contactez très vite le SICTOM pour arrêter votre compteur « déchets ».

Si je ne peux pas rentrer mon bac dans un endroit clos, comment faire pour éviter qu'on y dépose des déchets ?

Vous pouvez opter pour un bac équipé d'une serrure. Ce dernier est muni d'un fanion orange, qu'il faudra sortir, afin d'indiquer à l'équipe de collecte que le bac doit être vidé.



Pour bien utiliser son bac d'ordures ménagères :

- sortez-le la veille au soir (poignées tournées vers la route),
- rentrez-le au plus tôt,
- les sacs déposés à côté des bacs ne seront pas collectés.

Conseil pratique : pour être sûr que votre bac soit vidé lors de la collecte, veillez à ne pas trop tasser les sacs de déchets.



Nouvelle déchèterie au **MONASTIER-SUR-GAZEILLE**

Avec l'ouverture de ce troisième site, le SICTOM entre Monts et Vallées entend améliorer encore la proximité des équipements de tri des déchets.

Ces espaces clôturés et gardiennés permettent de se débarrasser des déchets verts, encombrants et toxiques, dans des conditions respectueuses de l'environnement.



**“ SUR CHAQUE SITE, UN GARDIEN
EST LÀ POUR VOUS AIDER. ”**



Nouveaux horaires d'ouverture

Du 1^{er} avril au 31 octobre :

du mardi au samedi : 9h - 12h et 14h - 18h

Du 1^{er} novembre au 31 mars :

du mardi au vendredi : 14h - 18h

samedi : 9h - 12h et 14h - 18h

**Fermée tous les lundis,
dimanches et jours fériés.**

LE CHAMBON-SUR-LIGNON - LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE - DUNIÈRES



UNE RECYCLERIE INTERCOMMUNALE

gérée par la l'établissement de la Fondation de l'Armée du Salut

L'établissement de la Fondation de l'Armée du Salut : une implantation historique sur le territoire

L'Armée du Salut est présente au Chambon-sur-Lignon depuis 1885. La Fondation de l'Armée du Salut est un organisme reconnu d'utilité publique.

Elle a alors créé l'Atelier Chantier d'Insertion PAUSECAFÉ en 2008 qui a pour principale activité la récupération d'objets divers qui sont remis en état et revendus dans une brocante solidaire.

En 2012, une nouvelle activité située aux VILLETTES a vu le jour.

Cette dernière est axée sur la récupération, la fabrication et la vente de palettes d'occasion.

En janvier 2016, l'établissement a ouvert le Point d'Information Jeunesse (PIJ) du Haut Lignon.

En 2017, l'ACI PAUSECAFÉ emploie 6 personnes en CDI et 19 salariés en insertion. En 2018, pour son 10^{ème} anniversaire, l'établissement de la Fondation de l'Armée du Salut change de nom.



S'engager dans une économie circulaire

L'activité de Recyclerie développée par l'établissement de la Fondation de l'Armée du Salut sera décomposée en trois unités :

- **une unité « mère » au Chambon-sur-Lignon** avec deux ateliers de réparation, un bâtiment réservé à l'accueil, un magasin de revente solidaire, un service de collecte d'objets à domicile et une implantation sur la déchèterie ;
- **et deux unités « secondaires » : une au Monastier-sur-Gazeille et l'autre à Dunières** ; à la fois sur les déchèteries, mais aussi avec un point de revente dans le bourg ou à proximité de ces dernières.

La finalité est de mailler le territoire de manière à répondre le plus efficacement possible aux attentes de la population locale.

Ce projet favorise la création d'emplois locaux, la revente d'objets de seconde main et l'optimisation des collectes et apports volontaires d'objets sur ce territoire très vaste et rural.

L'activité de l'établissement de la Fondation de l'Armée du Salut dans les nouveaux locaux situés Z.A. les Lebreynes au Chambon-sur-Lignon sera effective en mars 2018 et l'ensemble des implantations sera finalisé avant fin 2019.

Cette démarche permet de passer d'une démarche « j'achète, je consomme, je jette » à une économie circulaire plus vertueuse : j'achète, je consomme, je valorise. Ce qui ne sert plus aux uns pouvant être utile aux autres.



Pour ce travail, le SICTOM a reçu le prix national de l'ingénierie Territoriale au Congrès de l'Association des maires de France (catégorie déchets / propreté) qui a eu lieu fin novembre 2017 à Paris.



Qu'est-ce que c'est ?

Une Recyclerie est un centre qui a pour vocation de récupérer, valoriser et/ou réparer, en vue de la revente au grand public, des produits d'occasion ou des produits usagés. Ils feront l'objet d'une opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation afin de retrouver leur statut de produits.

Un Atelier Chantier d'Insertion (A.C.I.) est une structure d'insertion par l'activité économique qui propose un accompagnement et une activité professionnelle aux personnes sans emploi.

ÉTABLISSEMENT DE LA FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT

Horaires d'ouverture : lundi : 14h - 16h45 - mardi au vendredi : 9h - 11h45 et 13h30 - 16h45

Tél. 04 71 65 84 78 - Nouvelle adresse à partir de mars 2018 : Z.A. les Lebreynes -
43400 Le Chambon-sur-Lignon